

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 22/26-0420.08

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Le lundi 20 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT qui prévoit que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Madame Alexandra MARTIN est présidente de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal BONNET est nommé secrétaire de séance.

Etaients présents : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Marie-Dominique SIMON, Pascal BONNET, Jean Maurice MATHELET, Aline GUZZI, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Amélie ANDRE.

Etaients excusés : Fabienne BLANC-TAILLEUR qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Jean-Yves MONNERET, qui a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN.
Maelie BARBIER qui a donné pouvoir à Amélie ANDRE.
Giuseppe PAVIGLIANITI.

Date de la convocation 13 avril 2026

OBJET : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Considérant que la Commune de Salins-Fontaine adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), permettant aux agents de bénéficier d'actions sociales importantes.

Conformément à l'organisation paritaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente au CNAS désigne, tous les 6 ans, au lendemain des élections municipales, 2 délégués : 1 délégué des élus et 1 délégué des agents

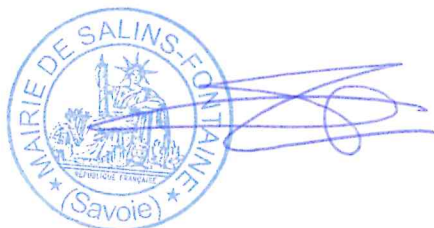
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Françoise CROUSAZ comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- **DESIGNE** Noella DESPLAT comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Pascal BONNET.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which reads 'Bonnet'. The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.